

Séance du 9 septembre 2026
Délibération n°D2026-102

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de septembre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 2 septembre 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX**, maire de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.
La séance a été publique.

Présents : BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, PIONA Laurence, PRADAL Charlène, RAYNAL GAL Amérine, ROCHE Aude, De SAINT SERNIN Guilhem, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : FAGES Christine (pouvoir à Mme DELMAS)

Absent(s) excusé(s) : /

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Quorum : 10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Corinne DELMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D2026-102 : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe du service de l'eau et assainissement »,

Considérant qu'après étude des tarifs pratiqués par la municipalité et, eu égard à la situation financière des services concernés, il convient d'actualiser, de supprimer, de créer, de modifier voire de maintenir les tarifs,

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

- Service de l'eau potable :
- | | |
|---|-----------------------------|
| - Part variable (liée à la consommation) | 1,39 €/m³ |
| - Part fixe (ou abonnement) | 64,20 € |
| <i>dont forfait branchement eau</i> | <i>61,50 €</i> |
| <i>forfait compteur</i> | <i>2,70 €</i> |
- Service de l'assainissement collectif :
- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - Part variable | 1,41 €/m³ |
| - Part fixe | 61,50 € |

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2026.

Séance du 9 septembre 2026
Délibération n°D2026-102

TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

- Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2026.

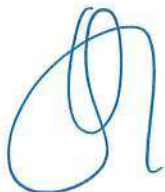
Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE ces propositions de tarification pour le service d'eau potable et d'assainissement qui sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2026,

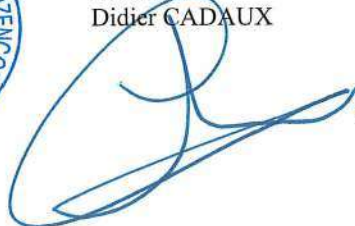
CHARGE Monsieur le maire d'appliquer ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Corinne DELMAS



Le maire,
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire
Après publication le : 15 SEP. 2026
Transmission au représentant de l'Etat le :